



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10 décembre 2019

[...]

[...]

Objet : plainte contre la STIB relative à la prononciation des noms des gares de
« *Pannenhuis* » et « *Stokkel* »

Monsieur l'Administrateur-directeur général,

En sa séance du 6 décembre 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative à la prononciation des noms des gares de « *Pannenhuis* » et « *Stokkel* » lors des annonces des arrêts. Selon le plaignant, les noms des arrêts seraient prononcés d'une manière inconnue des néerlandophones.

Le service client de la STIB a communiqué ce qui suit dans un courriel du 14 octobre 2019 au plaignant : (traduction)

« Nos collègues qui assurent les communications sur notre réseau nous ont confirmé que le néerlandais et le français sont alternativement utilisés dans nos communications. Dans certaines annonces, le nom néerlandais est donc utilisé et, dans d'autres, le nom français. Nous regrettons que seul le nom français soit audible dans nos communications. »

*
* *

Les lignes de tram et de bus de la STIB sont des services décentralisés du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale dont l'activité ne s'étend pas à l'ensemble du territoire de la région. En application de l'article 33 de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles, ces services tombent sous les dispositions du Chapitre III, section 3, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 18 des LLC, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les avis et communications destinés au public.

La CPCL constate que les arrêts « *Pannenhuis* » et « *Stokkel* » sont annoncés en français et en néerlandais.

La CPCL considère la plainte recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur-directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE